

Nouveau programme interuniversitaire

Droit international pénal et procédure pénale internationale

En coopération avec
T.M.C. Asser Instituut (Pays-Bas) et le Tribunal spécial pour le Liban



Beyrouth (Liban)

Automne 2011 – Printemps 2012

Pourquoi un programme interuniversitaire de droit international pénal ?

Les vingt dernières années ont été marquées par l'émergence et le développement rapide du droit international pénal et de la procédure pénale internationale. Cette nouvelle branche du droit est née de la fusion du droit international et du droit pénal (ainsi que de la procédure pénale), et s'applique essentiellement aux atrocités commises en masse, telles que le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et aussi, depuis peu, les agressions et le terrorisme.

Les premières grandes juridictions internationales ont vu le jour au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Ce furent le Tribunal de Nuremberg et le Tribunal de Tokyo, chargés de connaître des crimes commis à grande échelle par les vaincus.

Après la clôture de leurs travaux et en dépit des nombreuses guerres et atrocités qu'a connu la seconde moitié du XXe siècle, le développement de la justice internationale a été considérablement freiné par la Guerre froide.

Après la chute du mur de Berlin et la fin de la Guerre froide, le monde a commencé à changer. Les guerres qui ont déchiré l'ex-Yougoslavie ont déclenché une réaction sans précédent et, de prime abord, tout à fait inat-

tendue : la création, par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, d'un tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables des crimes commis sur le territoire de cet État. Ainsi, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) a été créé en 1993, suivi en 1994 par son jumeau, le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), créé en 1994 – pour juger les auteurs présumés de crimes de génocide et autres atrocités commis au Rwanda.

En 1998, grâce en grande partie au succès de ces deux Tribunaux *ad hoc*, la Cour pénale internationale (CPI) a été instituée, cinquante ans après que sa création eut été pour la première fois proposée.

La décennie suivante a vu naître une multiplicité de juridictions internationales ou hybrides, chargées de connaître de crimes perpétrés dans plusieurs pays. La plus récente de ces juridictions est, comme on le sait, le Tribunal spécial pour le Liban (TSL), qui a ouvert ses portes en mars 2009.

Dans de nombreux pays du monde, des universités ont mis en place des programmes de droit international et, en particulier, de droit international pénal et de procédure pénale internationale, destinés aux étudiants de licence, de maîtrise et au-delà. De tels programmes existent à l'heure actuelle, notamment en France, au Royaume-Uni,

en Irlande, en Finlande, aux Pays-Bas, en Italie, aux États-Unis, en Allemagne et en Afrique du Sud.

Ces programmes apportent aux étudiants les connaissances qui leur seront nécessaires s'ils souhaitent s'engager dans une carrière universitaire ou judiciaire ou encore exercer dans le secteur privé. Ils donnent un avantage non négligeable aux étudiants qui voudraient présenter leur candidature à un poste au sein d'une juridiction internationale.

Pour offrir à leurs étudiants toutes les possibilités qu'ils méritent, les institutions suivantes – American University of Science and Technology (AUST), Beirut Arab University (BAU), Notre Dame University (NDU), université Antonine (UA), université La Sagesse (ULS), université Libanaise (UL), université Saint-Esprit de Kaslik (USEK) et université Saint-Joseph – s'engagent aussi dans cette voie.

Quelles sont les particularités de ce programme ?

Ce programme offre aux étudiants des huit universités libanaises partenaires l'occasion d'acquérir des connaissances en droit international. Il leur propose une expérience unique qui comprend deux séminaires par mois, tout au long de l'année universitaire, de novembre 2010 à juin 2012. Les cours seront assurés par d'éminents professeurs et experts internationaux, depuis La Haye (Pays-Bas), par vidéoconférence. (<http://www.asser.nl/>)

Les thèmes majeurs du cours sont les suivants :

- les origines et le contexte du droit international pénal et le développement des juridictions internationales ;
- les crimes : le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, les crimes d'agression, le terrorisme ;
- les principes généraux : les types de responsabilité, les droits des accusés, le rôle des victimes ;
- le procès pénal international ;
- les voies d'exécution : compétence, complémentarité, application des décisions dans l'ordre interne des États et obstacles à leur exécution.

Quels avantages ce programme présente-t-il pour moi ?

Les séminaires sont donnés en anglais ou en français. Une traduction simultanée sera assurée en français, en arabe et en anglais.

Un certificat de présence au cours sera remis à tous les étudiants qui l'auront suivi jusqu'à son terme.

Au terme de la formation, il sera demandé aux étudiants de rédiger une dissertation sur un sujet donné. Une note leur sera attribuée.

Un groupe de 25 à 30 étudiants ayant obtenu leur certificat sera sélectionné et récompensé par une visite de La Haye et des institutions judiciaires que la ville héberge. Ces mêmes étudiants recevront des lettres de recommandation pour leur permettre de participer aux différents programmes de stages organisés au sein des institutions judiciaires internationales qui y ont leur siège.

Frais d'inscription

Cette première session de cours sera gratuite.

Conditions d'inscription

Le cours est ouvert aux étudiants en droit, sciences politiques, sciences sociales et sciences criminelles de troisième et quatrième année ainsi qu'aux étudiants déjà diplômés actuellement inscrits au Liban dans les universités suivantes : American University of Science and Technology (AUST), Beirut Arab University (BAU), Notre Dame University (NDU), université Antonine (UA), université La Sagesse (ULS), université Libanaise (UL), université Saint-Esprit de Kaslik (USEK) et université Saint-Joseph. Selon les disponibilités, des praticiens (avocats, juristes) pourront aussi être autorisés à suivre le cours.

Formalités d'inscription

Les étudiants intéressés peuvent demander un formulaire d'inscription à l'adresse interuniversityprogram@gmail.com ou auprès de leur université.

Les demandes d'inscription devront impérativement nous parvenir au plus tard le **14 octobre 2011**, à l'adresse courriel susmentionnée.